



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du

Lundi 13 février 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Paul MARTEL, Franck PAULAY, Bernard HASPOT et Nicolas FAUCHEUX et Mesdames Monique LE THIEC, Maryvonne MORICE, Sabrina LANOE et Ange CROGUENNOC

Etaient absents : Messieurs Samuel GUYONVARCH (donne pouvoir à Patrice SAVARY) et Alexis JANDET et Mesdames Aurélie LE FICHER (donne pouvoir à Franck PAULAY), Anne-Laure MARCHAL (donne pouvoir à Ange CROGUENNOC) et Martine ROCA

Avant de débiter la séance, Monsieur Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. A savoir :

- Reversement d'excédent du camping vers le budget principal

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance :

Bernard HASPOT

L'ordre du jour est abordé :

1/ Validation du compte-rendu de la séance du lundi 30 janvier 2023

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, VALIDE le compte-rendu de la séance de conseil municipal du lundi 30 janvier 2023.

2/ Comptes de gestion des budgets : commune, camping et assainissement collectif

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le budget principal de la commune et les budgets annexes Camping et Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

3/ Comptes administratifs 2022 : Budgets commune, camping municipal et assainissement collectif

Le Maire informe que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14, lors de la séance du conseil au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire de désigner un Président de séance.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil :

DESIGNE Madame Monique Le Thiec en qualité de Présidente de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2022

- **Compte administratif de la commune 2022 :**

	Compte administratif 2022	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 486 478.05 €	710 755,55 €
Dépenses	1 357 551,42 €	720 113.77€
Résultat 2021 Excédent / déficit N-1	409 058,76 €	-10 555,96 €
Résultat exercice 2022 (hors restes à réaliser)	128 926.63 €	-9358.22 €
Résultat clôture 2022 (hors restes à réaliser)		-19 914.18 €
Reste à réaliser 2022		-255 413,46 €
Résultat clôture 2022	537 985,39 €	-275 327,64 €

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil.

Madame Monique LE THIEC sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après discussions et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** d'annuler les crédits ouverts et non employés ;
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- **Compte administratif de l'assainissement collectif 2022 :**

	Compte administratif 2022	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	81 952,73 €	26 776,34 €
Dépenses	51 277,55 €	52 497,05 €
Résultat 2021 Excédent / déficit N-1	163 240,76 €	-44,47 €
Résultat exercice 2022	30 675,18 €	-25 720,71 €
Reste à réaliser 2022		18 697,72 €
Résultat clôture 2022	193 915,94 €	-7 067,46 €

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil.

Madame LE THIEC sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après discussions et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- **DECIDE d'annuler** les crédits ouverts et non employés ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- **Compte administratif du camping 2022 :**

Monsieur SAVARY présente le compte administratif du budget annexe du camping municipal 2022 :

	Compte administratif 2022	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	120 542,61 €	21 343,16 €
Dépenses	96 255,92 €	9 043,65 €

Résultat 2021 Excédent / déficit N-1	151 116,19 €	158 927,86 €
Résultat exercice 2022 (hors restes à réaliser)	24 286,69 €	12 299,51 €
Restes à réaliser 2022		-12 320,00 €
Résultat clôture 2022	175 402,88 €	146 607,86 €

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire se retire de la salle du

Conseil.

Madame LE THIEC sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après discussions et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** d'annuler les crédits ouverts et non employés ;
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/ Affectations des résultats

Monsieur Patrice SAVARY expose :

- **Proposition Affectation du résultat 2022 commune :**

Section de fonctionnement	
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	128 926.63 €
Résultat antérieur reporté	409 058.76 €
Résultat à affecter	537 985.39 €

Section d'investissement	
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	-9 358.22 €
Résultat antérieur reporté	-10 555.96 €
Restes à réaliser 2022	-255 413.46 €
Besoin de financement (Solde global d'investissement)	275 327.64 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2023 :

C/001 (DI : déficit d'investissement 2022 à reporter en 2023	- 275 327.64 €
C/1068 (RI : excédent de fonctionnement capitalisé) (le besoin d'investissement doit être couvert en priorité par l'excédent de fonctionnement)	275 327.64 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget principal de la commune au budget 2023 telle-que présentée ci-dessus.



- Affectation du résultat 2022 assainissement collectif :

Section de fonctionnement	
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	30 675.18 €
Résultat antérieur reporté	163 240.76 €
Résultat à affecter	193 915.94 €

Section d'investissement	
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	-25 720.71 €
Résultat antérieur reporté	-44.47 €
Restes à réaliser	18 697.72 €
Besoin de financement (Solde global d'investissement)	7 067.46 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2023 :

C/001 (DI : déficit d'investissement 2022 à reporter en 2023)	7 067.46 €
C/1068 (RI : excédent de fonctionnement capitalisé) <i>le besoin d'investissement doit être couvert en priorité par l'excédent de fonctionnement)</i>	7 067.46 €
C/002 (RF : excédent de fonctionnement 2022 à reporter en 2023)	186 848.48 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget de l'assainissement collectif de la commune au budget 2023 telle-que présentée ci-dessus.



- Affectation du résultat 2022 camping municipal :

Monsieur Patrice SAVARY rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du Camping et propose de les affecter comme suit au budget 2023 :

Section de fonctionnement	
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	24 286.69 €

Résultat antérieur reporté	151 116.19 €
Résultat à affecter	175 402.88 €

Section d'investissement	
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	12 299.51 €
Résultat antérieur reporté	158 927.86 €
Reste à réaliser	-12 320.00 €
Solde global d'investissement	146 607.86 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2023 :

C/001 (RI : excédent d'investissement 2022 à reporter en 2023	146 607.86 €
C/002 (RF : excédent de fonctionnement 2022 à reporter en 2023	175 402.88 €

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget du camping municipal au budget 2023 telle-que présentée ci-dessus.

5/ Reprise de l'excédent de fonctionnement du budget camping pour versement au budget principal

Monsieur Patrice SAVARY expose :

L'excédent du budget Camping pourra être repris à condition qu'une délibération soit prise reprenant les 3 conditions utiles ci-dessous :

-L'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;

-Le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

-Enfin le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Ces 3 conditions étant remplies, il est proposé aux membres du conseil municipal de reverser la somme de 170 000 € du budget camping au budget principal de la commune.

Ainsi, après discussions et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les trois conditions présentées ci-dessus ;
- **DECIDE** de reverser la somme de 170 000 € du budget camping au budget principal de la commune ;
- **INSCRIT** 170 000 € en dépense de fonctionnement du budget camping au compte 672 ;
- **INSCRIT** 170 000 € en recette de fonctionnement du budget principal au compte 757368.

6/ Budget prévisionnel 2023 – Budget commune

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2023 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◇ Détail des principaux investissements prévus en 2023 :

- Travaux pour reprise de concessions cimetière
- Achat véhicule police municipale
- Remplacement chaudière de l'église
- Chantier de la Voûte
- Réhabilitation mur des Garennes
- Travaux rue de Nantes et Jean de la Fontaine
- Sentier d'interprétation patrimoine
- Bancs publics
- Schéma directeur des eaux pluviales
- Véhicule services techniques
- Matériel services techniques
- Chaudière services techniques
- Lave-vaisselle + tables Salle Richelieu
- Barrières de voirie
- Remplacement serveur

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2023 :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2023
Chapitre 011 - charges à caractère général	422 400,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	593 500,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	170 927,64 €
Chapitre 66 – charges financières (intérêts emprunts)	11 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €
Total dépenses réelles	1 201 327,64 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	218 672,36 €
Total des dépenses d'ordre	248 672,36 €
TOTAL SECTION	1 450 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2023
Chapitre 013 – Atténuations de charges	8 200,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	92 750,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes	506 006,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	271 800,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	283 476,25 €
Chapitre 76 – Produits financiers	10,00 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	100,00 €
Total recettes réelles	1 162 342,25 €
Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	25 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	25 000,00 €
Excédent reporté	262 657,75 €
TOTAL SECTION	1 450 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2023
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	10 000,00 €
Chapitre 16 -- Emprunts (remboursement du capital)	76 300,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	102 200,00 €
Chapitre 204 – Subventions d’équipement versées	47 511,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	263 661,36 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 050 000,00 €
Total dépenses réelles	1 549 672,36 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	25 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	25 000,00 €
001 - Excédent reporté	275 327,64 €
TOTAL SECTION	1 850 000,00 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2023
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	19 695,72 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	883 000,00 €
Chapitre 16 - Nouveaux emprunt et dettes assimilés	395 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	8 304,28 €
Chapitre 024 - produits de cessions	20 000,00 €
Total recettes réelles	1 326 000,00 €
1068 Affectation de résultat	275 327,64 €
Chapitre 040 – Amortissements	30 000,00 €
Chapitre 021 - Virement à la section de fonctionnement	218 672,36 €
Total des recettes d'ordre	524 000,00 €
TOTAL SECTION	1 850 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif du budget communal de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :**

En fonctionnement : 1 450 000 €

En investissement : 1 850 000 €

- **PRECISE que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57**

7/ Budget prévisionnel 2023 – Budget camping municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2023 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◆ Détail des principaux investissements prévus en 2023 :

- Remplacement chaudière
- Cabanes de randonneurs

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2023 :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2023
Chapitre 011 - charges à caractère général	52 207,86 €
Chapitre 012 – charges de personnel	40 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 100,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	171 300,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	6 000,00 €
Total dépenses réelles	270 607,86 €
023 - Virement à la section d'investissement	-
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	23 392,14 €
Total des dépenses d'ordre	23 392,14 €
TOTAL SECTION	294 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2023
Chapitre 70 – Produits des services	109 320,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	9 277,12 €
Total recettes réelles	118 597,12 €
002 - Excédent reporté	175 402,88 €
TOTAL SECTION	294 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2023
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	113 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement	7 000,00 €
Total dépenses réelles	120 000,00 €
-	0,00 €

Total des dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL SECTION	120 000,00 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 392,14 €
001- Excédent reporté	146 607,86 €
Total des recettes d'ordre	170 000,00 €
TOTAL SECTION	170 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif du budget camping de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

↪ En fonctionnement : 294 000.00 €

↪ En dépenses d'investissement : 120 000.00 €

↪ En recettes d'investissement : 170 000.00 €

- PRECISE que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M4.

8/ Budget prévisionnel 2023 – Budget assainissement collectif

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
 CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2023 pour le vote du budget.
 Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

Détail des principaux investissements prévus en 2023 :

- Finition des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées
- Branchement

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2023 :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2023
---	---------

Chapitre 011 - charges à caractère général	82 000,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	10 000,00 €
Chapitres 022 - dépenses imprévues	5 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 189,10 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	14 900,00 €
Total dépenses réelles	113 089,10 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	19 910,90 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	110 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	129 910,90 €
TOTAL SECTION	243 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2023
Chapitre 70 – Produits des services	49 067,46 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	177,05 €
Total recettes réelles	49 244,51 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 907,01 €
Total des dépenses d'ordre	6 907,01 €
002 - Excédent reporté	186 848,48 €
TOTAL SECTION	243 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2023
Chapitre 16 -- Emprunts (remboursement du capital)	31 700,19 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	154 325,34 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement	5 000,00 €

Total dépenses réelles	191 025,53 €
Chapitre 040 - Amortissements	6 907,01 €
Total des dépenses d'ordre	6 907,01 €
Chapitre 001 - Excédent reporté	7 067,46 €
TOTAL SECTION	205 000,00 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2023
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	27 910,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	47 179,10 €
Total dépenses réelles	75 089,10 €
Chapitre 040 – Amortissements	19 910,90 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	110 000,00 €
Total des recettes d'ordre	129 910,90 €
TOTAL SECTION	205 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :**

↗ En fonctionnement : **243 000.00 €**
 ↗ En investissement : **205 000.00 €**

- **PRECISE que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.**

9/ Chantier de la Voûte : validation avenant n° 1 – Lot n°1

Monsieur Le Maire ne prend pas part à cette décision. Il se retire de la salle du conseil pendant le vote.

Monsieur Paul MARTEL rappelle :

Lors de la séance du 24 octobre 2022 (délibération n°86/2022), l'assemblée a validé pour un montant de travaux de 390 000 € HT pour le lot 1.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 19h00 et propose de valider la signature de l'avenant n°1 pour un montant HT de : 49 825.10 €

Ces travaux concernent :

- la requalification de l'extrémité du Quai Saint Antoine, le passage sur le pont (devant le Sarah B) et la liaison jusqu'à la rue de la Voûte (Férel)
- la réalisation d'une tranchée technique dans le cadre de l'effacement de réseau sur RD 774,
- le renforcement des sols à l'entrée de la place pour réception d'équipement lourd (manège)

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 février 2023 ;

Vu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'avenant n°1 du lot 1 pour la requalification de la place de la Voûte pour un montant de 49 825.10 € HT**
- **DIT que cette dépense sera imputée au compte 231 et prévue au budget 2023**

10/ Chantier de la Voûte : Convention avec la commune de Férel

Monsieur Paul MARTEL expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Voûte et de ses alentours, il convient de signer une convention avec la commune de Férel pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux qui se situe sur son domaine public.

La convention (en pièce jointe) précise les modalités techniques et financières dont le montant forfaitaire s'élève à 32 764.10 € HT.

Vu l'exposé de Monsieur MARTEL ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec la commune de Férel pour la réalisation de travaux des travaux de voirie et réseaux sur le domaine public de la commune de Férel.**
- **PRECISE que la participation de la commune de Férel s'élève à 32 764.10 € HT**
- **DIT que cette dépense sera imputée au compte 231 et prévue au budget 2023**

11/ Chantier de la Voûte : Convention avec Morbihan Energies pour vidéo protection et bornes électriques

Monsieur Paul MARTEL expose :

⇒ Vidéoprotection :

Pour l'aménagement de la place de la Voûte, il convient de signer une convention avec Morbihan Energies.

Au préalable de la signature d'une convention de financement, un contrat de mandat doit être signé entre les parties afin de désigner Morbihan Energies comme maître d'ouvrage de l'opération « mise en place d'un dispositif de vidéoprotection ». Le montant prévisionnel des travaux est de 18 860 € HT.

⇒ Borne électrique :

Concernant la pose d'une borne électrique double pour recharger des véhicules, le chiffrage des travaux est en cours.

Vu l'exposé de Monsieur MARTEL ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un contrat de mandat avec Morbihan Energies concernant la mise en place de vidéoprotection**

12/ Chantier Ar Gwilen rue de Nantes : travaux sur réseau eaux pluviales

Monsieur Paul MARTEL expose :

Au vu des travaux qui ont démarré au 40 rue de Nantes concernant la construction d'un programme immobilier de logements, la commune doit étendre son réseau d'eaux pluviales sur cette zone. L'entreprise LEMEE LTP intervient dans le cadre des travaux de voirie et réseaux sur le chantier de La Cour de Gwilen.

La Société LEMEE LTP basée à Saint-Dolay a chiffré les dépenses prévues sur ce chantier. Son devis s'élève à 9 371.20 € HT, soit 11 245.44 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur MARTEL ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 9 371.20 € HT**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

13/ Déclassement du domaine public de l'ancienne bibliothèque municipale

Monsieur Franck PAULAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT que le bien communal sis rue Haute Notre Dame à La Roche-Bernard était à l'usage une bibliothèque municipale.

CONSIDERANT que ce bien ne sera plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où la bibliothèque sera délocalisée rue des écoles à Nivillac (56130) à compter du 1^{er} mars 2023.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE la désaffectation du bien sis rue Haute Notre Dame**
- **DECIDE du déclassement du bien sis rue Haute Notre Dame, du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,**
- **PRECISE qu'il aura un changement de destination de ce bien**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.**

Décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT

2023

Date	Nom Acheteur	Adresse	Désignation du bien	Nom Vendeur	NOTAIRES
28/01/2023	TUSSEAU Nicole	63 rue Saint James	Division parcellaire	MOYON Christine	Me GUIHARD / DICECCA
10/01/2023	NAVARRO Brice	5 rue de la Quenelle	Maison habitation	Consort MUSGRAVE	Me LE CALVEZ
16/01/2023	HAUMONT Mathilde	33 rue Saint James	Local commercial	SCI JV LONG	Me BLANCHARD
31/01/2023	LE DANTEC Yann-Yvon	18 rue du Docteur Cornudet	Maison habitation	NAESSENS LOMBARD Nelly	Me LEGOFF / LE CALVEZ
01/02/2023	INDEFINI	12 rue de Bellevue	Maison habitation	GUILLOTIN Franck	Office Notarial Transatlantique
09/02/2023	MEUR Fabienne	12 rue de la Tour de l'isle	Maison habitation	BERTHET Laurent	Me GOFFART
24/02/2023	MINE-LE GREVES Laurent	28 rue de Nantes	Maison habitation	SELAS entre loire et vilaine	Me PEREZ

Le Maire
Bruno Le Borgne



◆ Carrousel

L'endroit qui était initialement prévu pour l'installation du carrousel a dû être changé. En effet, le diamètre du manège étant trop important, il sera placé du côté du Sarah B.

Monsieur Mignot, le propriétaire viendra donc pour la saison 2023 mais il faudra prévoir une autre solution pour l'été 2024..

◆ Travaux Jean de La Fontaine

Début des travaux la semaine prochaine (semaine 8) pour une durée de 2 semaines. Les riverains ont été prévenus

Réouverture de la rue le 6 ou le 9 mars

Un Arrêté sera pris pour faciliter la circulation pour les riverains

◆ Travaux sur réseau eaux pluviales

Démarrage des travaux mi-mars

Les travaux ont dû être décalés au moins des différents chantiers en cours sur la commune

◆ Rappel des animations de cet été

10 juin : forum des associations – Salle Richelieu

20 mai : embouteillage du pont – association « La Nationale d'Autrefois »

24 juin : Vernissage association Ar'Images

2 juillet : vide grenier

14 juillet : Fête du port avec feu d'artifice

19 juillet : Concours de peinture (couleurs de Bretagne) – Salle Richelieu

27 juillet : théâtre des pays de la Loire : pièce « tristesse et joie dans la vie des girafes » aux Garennes théâtre de verdure

30 juillet + 20 août : exposition artisans d'art d'abricadabroc – Place du Bouffay

5 août : festival des Garennes

17 septembre : Lire en Vilaine – Salle Richelieu

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20



